

### HÔPITAL

# Vers un ordre infirmier ?

*Les états généraux régionaux de la profession se tenaient hier à Montbéliard pour évoquer la création d'un ordre infirmier.*

« Infirmière est la profession la plus reconnue en France, mais il n'y a nulle part où une infirmière peut s'exprimer en tant que telle ». Thierry Amouroux, président du syndicat national des professionnels infirmiers, était présent à Montbéliard sur le site du Mittan pour rencontrer le personnel et évoquer la proposition de loi visant à instaurer un ordre à l'instar de celui des médecins.

200 000 médecins, 7500 podologues ont un ordre mais 450 000 infirmières attendent le leur. Actuellement, les instances de représentation de la profession sont nombreuses, trop nombreuses. « Un ordre serait un interlocuteur de droit, l'État n'aurait pas le choix. L'État ne pourrait céder à aucun lobbying. En matière de santé publique, cela n'est pas acceptable », précise Philippe Tisserand (FNI).

### Course contre la montre

La plupart des pays européens ont organisé depuis longtemps leur profession infirmière en ordres et la France est de ce point de vue en retard. Il est de plus question de fédérer tous ces ordres au niveau européen.

« La France est en nombre le premier pays au niveau des infirmières. Nous ne pouvons être en retard à ce niveau. Une proposition de loi



RAPHAËL HINNINGER

**Thierry Amouroux et Nathalie Depoire militent pour la création d'un ordre infirmier.**

sera étudiée le 26 janvier et nous sommes dans une course contre la montre. Il faut que l'ordre soit sur les rails », ajoute Thierry Amouroux.

Le personnel infirmier regrette que la plupart des décisions se prennent sans lui et que celui-ci ne puisse pas parler d'une seule voix.

« Il y a des attaques sur la profession et notamment concernant les validations d'acquis d'expérience et quant à la formation. Un ordre permettrait de parler d'une seule voix », argumente Nathalie Depoire du CNI.

En effet, le personnel de soin subit des revers concernant ses statuts depuis quelque temps. Les infirmières réclamaient par exemple que leur niveau de formation soit équivalent à bac +3 au lieu des bac + 2 actuels.

De plus, l'absence d'union ne permet aux infirmières de s'exprimer publiquement, « sur les problèmes de santé, on entend parler les médecins mais jamais les infirmières qui sont pourtant formées en santé publique et en éducation à la santé », déplore Thierry Amouroux. L'assistance affichait un accord sur cette mesure d'union non cor-

poratiste, mais restait toutefois lucide : « Cela ne changera pas tout mais on aura au moins un interlocuteur privilégié », déclarait un spectateur.

L'ordre infirmier est en tout cas sur la bonne voie, le ministre de la Santé et des Solidarités, Xavier Bertrand, ayant affiché son soutien. Les états généraux nationaux se tiendront le jour de l'examen de la proposition de loi et tout se décidera ce jour pour obtenir ce que les infirmières réclament depuis longtemps.